



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 19608

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la réduction préoccupante des effectifs de la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes. Avec aujourd'hui moins de 3 000 agents à la DGCCRF, une chaîne de commandement désorganisée par la mise en place de la réforme de l'Administration territoriale de l'État (RÉATE) et la suppression programmée dans les 5 prochaines années de près de 2 000 emplois à la Direction générale des douanes, la puissance publique n'est plus en mesure de protéger le citoyen consommateur. Le scandale alimentaire de la viande de cheval vient à point nommé nous rappeler que, dans un marché unique fondé sur le moins disant fiscal, social et sanitaire, et l'importation de produits en provenance de pays ne respectant pas notre principe de précaution et nos normes, il faut, au contraire, renforcer nos moyens de contrôle et de protection des consommateurs. Ceci est d'autant plus vrai qu'en dehors de ces considérations, s'ajoute à la situation de concurrence déloyale l'éclosion de véritables réseaux mafieux qui profitent de la libre circulation des marchandises pour inonder le marché national de produits de consommation qui peuvent être hautement toxiques. Dans ce contexte, il est urgent que le Gouvernement juge prioritaires les missions assumées par la Direction des douanes et la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et décrète un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois dans ses services.

Texte de la réponse

La découverte, en Grande-Bretagne puis dans d'autres pays européens, de viande de cheval dans des plats préparés en lieu et place de viande de boeuf, a conduit le Gouvernement à arrêter un plan d'actions qui renforce, de manière pérenne, la surveillance des filières viande et poisson afin de garantir durablement la confiance du consommateur et donc la consommation, principal moteur de la croissance en France. L'exigence de loyauté constitue un enjeu économique important, mais aussi un atout compétitif à l'export pour les produits fabriqués sur le territoire français, et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) joue, dans ce domaine, un rôle essentiel. Par ailleurs, la situation de la DGCCRF fait l'objet d'une attention particulière, d'autant qu'en 2012, son activité, mesurée par le nombre d'établissements contrôlés ou le nombre d'actions de contrôle, a baissé dans une plus forte proportion que celle des effectifs. Sensibilisés sur ces points, les pouvoirs publics ont demandé une évaluation de la situation des services déconcentrés de l'État après les réformes entreprises ces dernières années. Aussi, le séminaire gouvernemental du 1er octobre 2012 relatif à la modernisation de l'action publique a-t-il acté le lancement de travaux afin d'identifier les pistes d'amélioration et de répondre aux dysfonctionnements constatés dans les services territoriaux de l'État. Des propositions d'amélioration à court terme émanant du groupe de travail interministériel consacré à l'administration territoriale de l'État ont été approuvées lors du comité interministériel à la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 2 avril 2013. Celui-ci a également acté le lancement d'une mission confiée à M. Rebière, préfet, et à M. Weiss, ingénieur général des ponts, eaux et forêts, qui proposera prochainement des scénarios d'organisation territoriale de l'État à moyen terme. D'ores et déjà, il convient de rappeler que, pour 2013, les effectifs de la DGCCRF ont été stabilisés, et que les pouvoirs publics s'efforceront

de préserver, pour 2014, ses moyens d'action. Enfin, preuve de l'intérêt qu'il porte aux missions de la DGCCRF, le Gouvernement envisage de conforter ses actions en matière de concurrence et de consommation grâce à de nouveaux outils juridiques, dans le cadre du projet de loi consommation qui sera examiné au Parlement à partir du mois de juin 2013.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19608

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2058

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6092